

Conseil national et isolation thermique : isolation thermique des immeubles, postulat Girard du 5 octobre 1977

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de
l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **51 (1978)**

Heft 1-2

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-128066>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Conseil national et isolation thermique:

Isolation thermique des immeubles

Postulat Girard du 5 octobre 1977

A l'heure où notre pays subit, au même titre que les autres nations, les conséquences de la crise de l'énergie, il paraît nécessaire de faire le bilan des efforts faits en matière d'isolation thermique des logements et des établissements industriels et publics.

C'est pourquoi le Conseil fédéral est invité à examiner s'il ne serait pas indiqué de faire:

- a) un bilan des efforts faits en matière d'isolation thermique;
- b) une étude séparant avec précision — parmi les normes adoptées par la SIA ou les autorités fédérales et cantonales et concernant l'isolation — les «recommandations» des obligations;
- c) à partir de ce bilan et de cette étude, un rapport déterminant les voies et moyens permettant de faire progresser la conscience nationale sur ces problèmes en même temps qu'une législation ad hoc.

Cosignataires

Bauer, Cevey, Cossy, Delamuraz, Dupont, Junod, Kohler Raoul, Mugny, Ribl, Richter, Spreng, Thévoz.

Développement

La motion Jaeger du 21 juin 1977, ainsi que la Commission fédérale de la conception globale de l'énergie, ont déjà posé le problème de l'isolation des bâtiments d'habitation et des établissements publics et industriels. Un postulat supplémentaire peut donc apparaître comme inutile, d'autant plus que, comme le souligne le Conseil fédéral — «les questions soulevées sont si complexes qu'il faut attendre les résultats des expertises et recherches en cours».

Aussi se trouve-t-on devant un paradoxe: chacun reconnaît l'urgence du problème, mais aucune décision concrète n'est prise.

Une telle attitude est grave pour notre pays, puisque, compte tenu de l'inertie caractérisant le secteur du bâtiment, il faudra bien deux à trois ans pour que le concept de l'isolation entre effectivement dans les faits.

L'objet de ce postulat est donc de s'élever contre un attentisme, dont je souligne les dangers, en même temps que de proposer — indépendamment du bilan et de l'étude demandés — trois mesures concrètes:

1. Adoption de normes imposant une meilleure protection thermique ou phonique dans les habitations et les établissements.

Dans sa circulaire du 15 mai 1977, le Département fédéral des transports et communications et de l'énergie a demandé aux gouvernements cantonaux de prendre les mesures nécessaires pour encourager l'économie d'énergie.

A notre connaissance, seuls les cantons de Bâle-Ville et de Genève ont adopté des règlements se rapprochant des mesures souhaitées.

Afin d'inciter l'ensemble des cantons à prendre de tels règlements, nous demandons que les recommandations de la SIA concernant l'isolation thermique et phonique (normes 180 180/1 en particulier) ainsi que «les principes à observer dans le chauffage des bâtiments de la Confédération» soient largement diffusés aux gouvernements cantonaux. Cette diffusion pourrait s'accompagner de l'étude réclamée par le postulat et de l'analyse des moyens permettant d'obtenir une meilleure isolation.

2. Développement d'un marché nouveau au moyen de normes plus sévères.

L'imposition de nouvelles normes concernant l'isolation thermique ne serait pas seulement bénéfique sur le plan de l'économie énergétique; elle permettrait d'ouvrir un marché qui viendrait utilement contribuer à résorber la crise du secteur de la construction.

Le Conseil fédéral devrait pouvoir faire preuve, à cet égard, d'initiative, d'autant plus qu'un crédit de 50 millions de francs a été décidé pour faciliter la rénovation de logements. L'isolation représente, en effet, un marché nouveau à travers les rénovations comme pour les constructions neuves. (N'existe-t-il pas 450 000 logements à rénover dans notre pays?)

Aussi paraîtrait-il souhaitable, à titre de mesure concrète, que, dans la répartition des crédits votés pour la rénovation, l'isolation soit un facteur prépondérant, sinon déterminant, pour l'acceptation du dossier déposé par le propriétaire.

3. Journée nationale d'information.

L'enseignement d'une nouvelle éthique en matière d'économie énergétique est un objectif idéal, mais difficile à atteindre.

C'est pourquoi nous demandons que la Confédération organise une Journée d'information à laquelle participerait l'ensemble des intéressés, soit:

— les membres de la Commission fédérale de la conception globale de l'énergie, l'Office des questions conjoncturelles, l'Office du logement, le Département des transports et communications et de l'énergie, pour le secteur public.

— la SIA, des représentants des fabricants et promoteurs ainsi que des représentants des associations de consommateurs, des propriétaires, des locataires, pour le secteur privé.

Par son retentissement dans la presse écrite et parlée, une telle journée pourrait être déjà une première action concrète permettant de sensibiliser l'opinion publique.

Déclaration du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral est prêt à accepter le postulat.

Menuiserie

André Giuppone

Maîtrise \oplus fédérale

**Travaux bâtiments -
Villas - Agencements
divers**

Chemin des Pâquis
1008 Prilly
Téléphone 021/24 01 61